1.3 Distribution du revenu disponible des ménages

n 2015, en France métropolitaine, le **revenu** disponible médian, qui partage la population des ménages en deux parties égales, est de 30 040 euros, soit 2 503 euros par mois. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 13 630 euros (1er décile, D1), soit 1 136 euros par mois, et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 63 210 euros (9e décile, D9), soit 5 268 euros par mois. Au milieu de la distribution, 60 % des ménages ont un revenu disponible mensuel compris entre 1 456 (2e décile) et 4 113 euros (8e décile).

Avant transferts (**impôts directs** et **prestations sociales**), les 1er et 9e déciles de revenu s'établissent respectivement à 883 et 6 196 euros par mois. Le revenu disponible des 10 % des ménages les moins aisés est supérieur à leur revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations sociales ; c'est le contraire pour les 10 % des ménages les plus aisés, du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** du revenu avant transferts est de 7,0 ; le jeu des transferts le ramène à 4,6.

En 2015, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit un peu plus d'un quart de l'ensemble des revenus disponibles (26,4 %). Les 20 % les plus aisés en perçoivent 41,7 %, soit 5,9 fois plus que les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2014, le 1^{er} décile de revenu disponible diminue de 0,4 % tandis que les

2°, 3° et 4° déciles restent stables. Le revenu disponible médian (5° décile) augmente de 0,4 %. Ce sont les 8° et 9° déciles qui augmentent de la façon la plus marquée (+ 0,7 %).

Le rapport interdécile, stable autour de 4,6 depuis le milieu des années 1990, s'élève légèrement en 2010 et 2011 à 4,8 avant de baisser à 4,6 depuis 2014. Cette évolution de la distribution des revenus disponibles coïncide avec celle de l'indice de Gini. Il se situe autour de 0,334 au début des années 2000, augmente progressivement jusqu'à 0,362 en 2011, pour revenir à 0,348 en 2015. Sur la même période, le rapport entre la somme des revenus disponibles détenue par les 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes (le ratio (100-S80)/S20) passe de 5,5 à 6,3, puis se stabilise à 5,9 depuis 2013.

Une partie des inégalités de revenus observées est liée à des différences de taille des ménages. Le nombre moyen d'unités de consommation par ménage est de 1,11 pour les 10 % de ménages aux plus bas revenus et augmente à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus. Les ménages dont le revenu est compris entre le D5 et le D6 comptent en moyenne 1,61 unité de consommation, et les ménages dont le revenu est supérieur à celui de 90 % des ménages comportent en moyenne 1,97 unité de consommation.

Définitions

Revenu disponible: il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés, les prestations sociales et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Voir annexe Glossaire.

Déciles : si l'on ordonne la distribution des revenus, les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales.

Prestations sociales: prestations familiales, allocations logement et minima sociaux.

Unités de consommation: elles sont calculées selon l'échelle dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0.3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

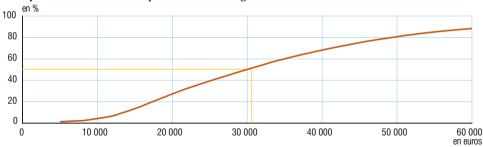
Rapport interdécile, indice de Gini, ratio (100-S80)/S20 : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

• « Les niveaux de vie en 2015 », Insee Première n° 1665, septembre 2017.

Distribution du revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2015



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 50 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 040 euros.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2008 à 2015

en euros constants 2015

	2008	2010	2010¹	2011	2012	2012²	2013	2014	2015
Revenu disponible moyen	36 970	37 190	37 180	37 210	36 700	36 740	36 130	36 020	36 300
Revenu disponible médian	30 660	30 530	30 230	30 000	29 740	29 780	29 690	29 920	30 040
1 ^{er} décile (D1)	13 810	13 540	13 530	13 520	13 490	13 430	13 640	13 680	13 630
9º décile (D9)	63 830	65 210	64 460	65 120	63 900	63 980	63 580	62 790	63 210
Rapport interdécile (D9/D1)	4,6	4,8	4,8	4,8	4,7	4,8	4,7	4,6	4,6
Masses de revenu disponible détenues	;								
S20 (en %)	7,1	6,9	6,9	6,8	6,9	6,8	7,1	7,1	7,1
S50 (en %)	26,5	26	25,9	25,6	25,8	25,8	26,4	26,6	26,4
S80 (en %)	58,3	57,8	57,4	57,0	57,3	57,3	58,2	58,5	58,3
(100-S80)/S20	5,9	6,1	6,2	6,3	6,2	6,2	5,9	5,9	5,9
Indice de Gini	0,346	0,354	0,358	0,362	0,358	0,359	0,347	0,345	0,348

^{1.} À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, les 20 % de ménages les plus modestes disposent de 7,1 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés de 41,7 % (complément à 100 de S80).

Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2008-2015.

3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2015

en euros

Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen	Nombre d'unités de consommation moyen par ménage
Inférieur à D1	13 630	10 030	1,11
De D1 à D2	17 470	15 630	1,15
De D2 à D3	21 120	19 280	1,24
De D3 à D4	25 390	23 210	1,36
De D4 à D5	30 040	27 680	1,49
De D5 à D6	35 060	32 470	1,61
De D6 à D7	41 290	38 080	1,73
De D7 à D8	49 350	45 070	1,82
De D8 à D9	63 210	55 300	1,89
Supérieur à D9	///	96 240	1,97

Champ: France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, les 10 % de ménages dont le revenu est compris entre 17 470 euros (D2) et 21 120 euros (D3) ont un revenu annuel disponible moyen de 19 280 euros

Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

^{2.} L'enquête ERFS a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.